

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### DÉCISION

numéro
MLDC_231027_124

portant sur

## PROTOCOLE DE PRÊT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT À LA MÉDIATHÈQUE CONFLUENCE DE L'ARTOTHÈQUE POUR UNE PÉRIODE D'UN AN

Le Maire de la commune de Lodève,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L2122-22,

**VU** la délibération n°MLCM\_200710\_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

**CONSIDÉRANT** que la Médiathèque départementale souhaite aider les médiathèques de l'Hérault à conquérir un public plus large, étant en phase avec les pratiques actuelles d'écoute musicale,

**CONSIDÉRANT** que la Médiathèque départementale propose à titre gracieux à la médiathèque municipale Confluence, le prêt de l'artothèque, structure de diffusion d'art contemporain dotée d'une collection d'œuvres d'art originales, en vue d'être prêtée à la manière dont une bibliothèque prête des livres et diffuse la lecture,

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure le protocole d'accord pour le prêt à titre gracieux par la Médiathèque départementale à la médiathèque municipale Confluence de Lodève pour une période d'un an à compter du 25 octobre 2023, de l'artothèque d'une valeur de trois-mille-trois-cent-quatre-vingt-treize euros (3 393 €),

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans le protocole de prêt, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Fait à Lodève, le vingt sept octobre deux mille  
vingt-trois,

Le Maire  
Gaëlle LEVEQUE



Signé électroniquement par:

*Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## ARTOTHEQUE

### PROTOCOLE D'ACCORD POUR LE PRET EN DEPOT DANS UNE MEDIATHEQUE

DGA Education, Culture, Jeunesse, Sports, Loisirs  
Direction de la Lecture publique départementale  
Service Lecture publique Ouest Héraultais  
Domaine départemental de Bayssan  
Route de Vendres  
34500 Béziers

Dossier suivi par : Lise Milin  
Références : LM  
T : 04 67 67 58 12  
E : lmilin@herault.fr

#### **Entre**

La Direction de la lecture publique départementale (Service de Lecture Publique Ouest Héraultais)

d'une part,

**et**

La médiathèque Confluence de Lodève

Contact : Bénédicte Ramos / Responsable de la médiathèque

d'autre part.

#### **Objet du protocole :**

##### **Mise à disposition de :**

- 8.** 36 œuvres encadrées
- 9.** 1 bac de stockage pour la présentation (valeur 200 €)
- 10.** 1 longueur de bande antidérapante en caoutchouc pour une consultation au sol
- 11.** 1 kit de soin (produits nettoyants -torchons- essuie tout) + Memento de soin
- 12.** Cartels explicatifs
- 13.** Notices descriptives au format d'export + fiches papier pour chaque œuvre
- 14.** 1 sélection de ressources documentaires
- 15.** 1 constat d'état à remplir au départ et au retour
- 16.** 1 fiche d'évaluation / bilan du prêt
- 17.** Matériel de transport (caisses – sacs - papier bulle – scotch repositionnable pour papier bulle)
- 18.** Protocoles de prêt pour les usagers
- 19.** Flyers

**Dates : 25 octobre 2023 au 25 octobre 2024**

**Durée (un an maximum) : 1 an**

**Valeur d'assurance 3393€– Ci-joint liste des œuvres et valeur**

**Modalités :**

**La Direction de la lecture publique départementale s'engage à :**

- Prêter gratuitement les œuvres

**La médiathèque Confluence de Lodève s'engage à :**

- ✦ Accepter le mode d'emploi de l'artothèque joint en annexe
- ✦ Prendre en charge le transport aller-retour des œuvres et du matériel empruntés dans les délais convenus
- ✦ Couvrir le matériel prêté par son contrat d'assurance ou par un contrat spécifique (clou à clou)
- ✦ Être responsable de l'état de bonne conservation des œuvres et de leurs cadres pendant la durée de prêt (transport et domicile). Et les restituer dans leur conditionnement d'origine.  
Pour cela, elle doit respecter les consignes de présentations détaillées dans le document *Memento soin*
- ✦ Fournir un espace adapté à la présentation des œuvres
  2. 1 mur avec système d'accroche fiable pour présenter les cadres
  3. 1 espace dégagé pour accueillir le bac et la bande caoutchouc au sol
  4. 1 espace de stockage des fournitures pour le prêt aux usagers
  5. 1 signalétique
- Signer un contrat de prêt avec l'utilisateur et lui demander de fournir une copie de l'attestation de responsabilité civile en cours de validité. Lui transmettre les documents rédigés à son intention : memento soin œuvres ...
- ✦ Restituer toutes les œuvres et le matériel, complets et en bon état
- ✦ Remplacer les œuvres et ouvrages perdus et abîmés en cas de détérioration ou de perte
- ✦ La collection laissée en dépôt par la DLPD est présentée au public dans les locaux du bénéficiaire à l'exclusion de tout autre lieu. En aucun cas, la collection ne pourra être déposée dans un organisme autre que la médiathèque pour une animation extérieure qui ne serait pas en rapport avec la médiathèque et ce partenariat.
- ✦ Mentionner la provenance des œuvres : « Service artothèque, Direction de la lecture publique départementale » + ajout du logo du département de l'Hérault sur tout document (matériel ou dématérialisé)

**Le retour du protocole signé est indispensable pour valider le prêt des œuvres.**

Fait à Lodève, le 17 octobre 2023

Pour la Direction de la lecture publique  
départementale

Le Directeur de la DLPD  
Jean-André ITHIER

Pour la médiathèque de Lodève

Le Maire  
Gaëlle Lévêque

**Liste des œuvres prêtées :**

	Artiste	Titre	N° exemplaire	Valeur de l'œuvre
1	Caron Armelle	Maison poirier	00099008536320	60
2	Caron Armelle	Ville rangée / Nantes	00099008535652	100
3	Caron Armelle	Ville rangée / Le monde rangé	00099008867154	100
4	Caron Armelle	Ville rangée / Bruxelles	00099008535777	100
5	Caron Armelle	La route des crêtes (dyptique haut)	00099008867170	350
6	Caron Armelle	La route des crêtes (diptyque bas)	00099008867188	
7	Caron Armelle	Oyster island		142
8	Gravot Colin	Osaka immeuble	00099008755532	64
9	Gravot Colin	Matsuyama immeuble	00099008755540	64
10	Gravot Colin	Cordoue gare 04	00099008755557	40
11	Gravot Colin	Cordoue gare 03	00099008755565	40
12	Gravot Colin	Souvenir des salines 03	00099008755573	18
13	Gravot Colin	Souvenir des salines 04	00099008755581	18
14	Jennepin Luc et Pourquoié Sophie	Photographie	00099008755524	150
15	Noémie	Enlacée	00099008963037	54
16	Othats Margaux	Le Lac	00099008962997	79
17	Saligan Anne	Presque un paysage#2	00099008922488	250
18	Sauret Delphine	Archi	00099008922470	160
19	Sauret Delphine	Pédalos	00099008922512	180
20	Scoccimaro Lionel	Fatima ocean shelter	00099008812838	100
21	Spiry Audrey	Jardin d'Eden	00099008812689	54
22	Drigo federico	Pierresvives	00099008755466	120
23	Loubières Jean-Claude	série "Tu me fais tourner la tête Nancy"	00099009071301 (lieux)	50
24	Loubières Jean-Claude	[portrait de famille] série "Romans"	00099009071053	100
25	Loubières Jean-Claude	[couple] série "Tête à tête"	00099008866776	50
26	Loubières Jean-Claude	[couple] série "Tête à tête"	00099008866693	50
27	Loubières Jean-Claude	[2 hommes] série "Tête à tête"	00099008866743	50
28	Loubières Jean-Claude	[2 femmes] série "Tête à tête"	00099008866735	50
29	Aura Aurélie	Série Castiglione/ Fontaine de jouvence	00099008534903	50
30	Aura Aurélie	Série Castiglione/ Vent cosmique	00099008534960	50
31	Aura Aurélie	Série noire / Gilles flottant et trou normand	00099008535660	100
32	Aura Aurélie	Série noire / Médusine	00099008535728	100
33	Aura Aurélie	Série fée d'hiver "Vénus lipido"	00099008812812	150
34	Barré Virginie	Sans titre (yeux)	00099008813174	100
35	Puren Vincent	Le mouchoir (serie Dandy)	00099008922496	160
36	Sunny Jim	Geisha	00099008755458	90